

## Citations et références

L'utilisation d'une IA générative (pour générer du texte et des images) est autorisée. Son utilisation est possible pour faciliter la recherche, mais on ne peut en aucun cas s'en servir pour écrire un travail de maturité.

En cas d'utilisation d'une IA générative, il convient de faire une note technique à insérer au début du travail dans laquelle l'élève présente ses stratégies d'utilisation du modèle de langage (recherche de source, mise en forme du travail, recherche d'idée ou d'information, reformulation, traduction...). Il s'agit d'explicitier ici pourquoi et comment l'IA générative a été utilisée.

De plus, il conviendra de référencer toute utilisation d'une IA selon les modalités définies ci-dessous.

Le contenu généré par une IA est une source non récupérable et non consultable par une tierce personne, c'est pourquoi il est demandé qu'une annexe comprenant une transcription complète des questions et des réponses générées par l'IA soit jointe au travail sous forme de captures d'écran ou de fichier imprimé, et qu'une indication de la source apparaisse sous la forme suivante :

### Citation dans le texte

*Modèle :*

(Auteur/créateur du modèle d'IA, année de la version utilisée)

*Exemple :*

(OpenAI, 2022)

### Liste de référence

*Modèle :*

Auteur/créateur du modèle d'IA. (Année du modèle). Nom du modèle (Version du modèle) [Type ou description du modèle]. Adresse web du modèle.

*Exemple :*

OpenAI. (2022). ChatGPT (Dec 20 version) [Large language model]. <https://chat.openai.com/>

### **Toute utilisation d'une IA non référencée constituera une tentative de fraude et entraînera l'annulation du travail de maturité:**

(Art. 40, règlement C1 10.71) **Fraude ou plagiat dans le cadre du travail de maturité**

1 Toute fraude ou tentative de fraude, tout plagiat ou tentative de plagiat entraîne l'annulation du travail de maturité.

2 La direction de l'établissement impose un nouveau travail de maturité, qui doit être effectué selon le calendrier de la volée suivante. Après avoir rendu et soutenu le nouveau travail et en cas de réussite de la session de maturité en juin, l'élève obtient le certificat au plus tôt au mois de juin de l'année suivante.